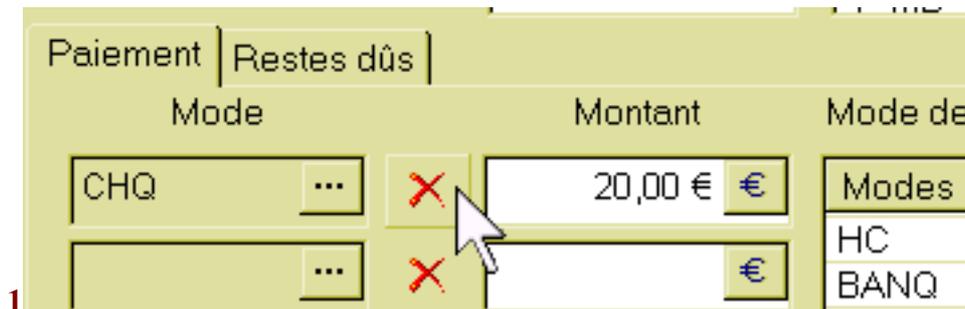


## Gestion des chèques sans provision et des trop perçus

Vous déposez des chèques en banque, et ils reviennent car sans provision ; la SS vous régle une CMU deux fois par erreur, ou vous rembourse un acte alors que le patient vous a payé. Comment gérer ces dysfonctionnements pour garder une comptabilité correcte ?

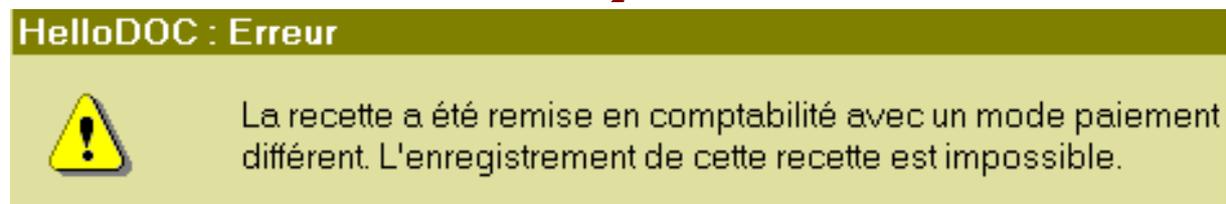
Si vous n'utilisez pas la comptabilité hellodoc, une possibilité est de décocher la recette enregistrée dans le dossier patient.

Double clic sur la recette, un clic sur la croix rouge pour supprimer le paiement, et validation de la modification.



Sinon, cette possibilité est supprimée du fait de la remise en banque.

2



Hellodoc offre la possibilité d'enregistrer des recettes négatives .

Cela peut être fait directement dans le dossier-patient, ou directement en comptabilité.

Dans le premier cas, il est souhaitable de paramétrer - dans les paramètres du cabinet - un acte « chèque sans provision » ou « trop perçu », et de le lier soit à un compte de même nom, ou au compte « honoraires de consultation » par exemple. Cette façon de faire entraîne une erreur au niveau du nombre d'actes, puisque un chèque sans provision présenté 2 fois et supprimé 1 fois sera comptabilisé 2 ou 3 fois selon sa façon de faire.

**Acte**

Acte : CHQ\_SP

Montant : 0.00

Libellé : chèque sans provision

Comptabilité : 7061 ...

3

Après choix de l'acte « chèque sans provision » de valeur nulle, il faut inscrire la valeur négative dans la fenêtre « total » comme ci-dessous, puis valider avec le même mode de paiement que la première présentation, ce qui correspond au compte sur lequel est la somme indue.

4

Code : CHQ\_SP

Coef : 1,00

Km : 0 km

Total : -5,76

Actes	Monta...	Libellés
HN		Hors nor
ID	3,81	Indemnit
FFS		forfait FS
EXP	200,00	expertise
CHQ...		chèque s

**Dans le deuxième cas, directement en comptabilité, il suffit de rentrer une recette négative avec comme libellé « chèque sans provision de Mx X du jj.mm.aa » ou « trop perçu de la SS pour Mr X du jj.mm.aa ».**

**Ecriture de RECETTE : ajout**

Date : 9 Juin

Compte

Code : C

Compte : 7061 Honoraires consultation

Rubrique : AA Recettes encaissées y c

Libellé

CHQ\_SP de RAFFA P du 01.06.04

Montants

T.T.C. : -20

H.T. :

5

**Au moment de la deuxième présentation du chèque, il peut être inscrit comme « consultation de X du jj.mm.aa, 2<sup>ème</sup> présentation », afin de pouvoir faire une nouvelle « remise en banque » en même temps que les autres chèques d'une nouvelle période. Dans HD5, il n'y aura pas perturbation du nombre réel d'actes réalisés.**

**Attention, au moment de la remise en banque, la recette négative sera incluse dans la remise.**

il ne faudra pas oublier de la décocher si elle est prise en compte.

## Chèques à remettre

Date de remise :  Toutes les monnaies En Franc En EuroPériode du : au : 

R	I	Date	Libellé	Montant
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	09/06/2004	chèque sans provision I	-5,76 €
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	09/06/2004	Consultation Pierre TOT	20,00 €
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	09/06/2004	V dep non justifié Paul C	30,00 €

Total Remise :